

ODG des EAUX de VIE de BOURGOGNE
(Organisme de Défense et de Gestion)
132-134 Route de Dijon

21200 BEAUNE

Tél. : 03 80 25 00 25 Fax : 03 80 25 00 27

odg.marc-fine@cavb.fr

DECLARATION DE REVDICATION *
DECLARATION DE MISE SOUS BOIS *

Version du 08 09 2021

* cocher la ou les rubriques

CAMPAGNE 2021/2022

A adresser à l' ODG au plus tard 1 mois après la fermeture des travaux de distillation
et avant toute commercialisation

AOC MARC ET FINE DE BOURGOGNE

Attention : la raison sociale doit être identique à la déclaration d'identification

NOM / RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

C.P.

VILLE :

Tél :

Lieu de stockage (si différent) :

N° DAE	Marc ou Fine	Date	volume revendiqué hl d'alcool pur	degré	date de la mise sous bois (1)	capacité du contenant	nom du distillateur	lieu de distillation
Total AP/HL								

(1) si les AOC ne sont pas mises sous bois au moment de cette déclaration, vous serez dans l'obligation d'établir :
une DECLARATION DE MISE SOUS BOIS(non soumise à cotisation) lors de l'opération

Date :
Signature :

Facture redevance sur revendication

Cotisation ODG hl/AP x 5.11 € = Règlement 10 € minimum

dont droit INAO dû au titre de l'article L642-13 du code rural (1.04 € hl/AP) + 0.92 € hl/AP Siquocert

Total à régler à ODG des eaux de vie de bourgogne (IBAN FR76 1100 6210 5452 1541 8892 463)

BIC AGRIFRPP810